

La compagnie canadienne Aris Mining attaque l'État colombien, les communautés et les travailleurs·euses

Leila Celis, pour le Projet accompagnement solidarité Colombie

Les informations contenues dans cet article sont soutenues par l'Association des victimes et des personnes survivantes du nord-est d'Antioquia (ASOVISNA); le Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'industrie minière, extractive, pétrochimique, des agrocarburants et de l'énergie (Sintraminenergetica); l'Observatoire des multinationales en Amérique latine (OMAL) de l'association Paix et dignité¹.

En 2016, la compagnie minière canadienne Gran Colombia Gold (aujourd'hui Aris Mining) entame une poursuite de 700 millions de dollars US contre la Colombie, devant le CIRDI, un tribunal privé de protection des investissements². L'entreprise se plaint du fait que des petits mineurs et mineuses artisanaux des municipalités de Segovia et Marmato auraient envahi ses mines, soustrayant illégalement des minéraux et faisant des grèves affectant ses intérêts. Aris Mining considère que, devant ces faits, elle n'a pas eu droit à un traitement juste et équitable. Selon l'entreprise, l'État n'a pas réprimé efficacement ces différents acteurs de sorte que sa protection et sa sécurité n'ont pas été garanties entièrement, raison pour laquelle elle demande 700 millions de dollars US.

Cette situation est paradoxale, car, comme nous le verrons, la compagnie est dénoncée pour avoir bénéficié

directement de l'expropriation frauduleuse de l'ancienne compagnie Frontino Gold alors que ses retraité·e·s et travailleurs·euses en étaient les propriétaires légaux et légitimes; pour avoir commis un grand nombre de violations des droits humains; pour être complice et collaboratrice des groupes paramilitaires d'extrême droite; et pour avoir violé les droits du travail et s'être livrée à plusieurs actes de corruption.

Qu'y a-t-il derrière ces « attaques » contre la compagnie ? Qui sont les mineurs et mineuses que la compagnie qualifie d'illégaux ? Comment comprendre cette poursuite de l'entreprise canadienne contre la Colombie ? Est-ce vrai que l'État colombien néglige de protéger les investissements canadiens ?

La criminalisation des mineurs et des mineuses indépendant·e·s

En Colombie, la petite exploitation minière indépendante (petite et artisanale) a toujours existé. Les personnes et communautés qui l'exercent en tirent des revenus pour compléter l'économie familiale de subsistance. Ils vivent en effet dans des contextes de précarité économique et sociale.

Jusqu'en 1994, les petits mineurs et mineuses n'avaient pas besoin de posséder de titres, la *minería de hecho* ou « exploitation de fait » étant une pratique historique. En 1994, elle représentait 85 % du total de l'exploit-

ation minière du pays. Cette année-là toutefois, le gouvernement crée le titre minier³ et, ce faisant, déclare illégale l'exploitation minière artisanale. Il donne deux ans aux personnes paysannes-mineuses pour légaliser leur exploitation à travers des procédures inatteignables, ces dernières étant faites sur mesure pour le grand capital. C'est ainsi que le caractère d'« illégaux » a été construit et c'est en partie à ce moment que commence le processus de criminalisation de ces communautés.

Dans les municipalités de Segovia (Antioquia) et de Marmato (Caldas), l'exploitation minière indépendante est une pratique ancestrale qui est en rapport conflictuel avec des entreprises nationales et transnationales. Ces dernières, fortes des capitaux et du pouvoir politique et militaire, ont développé l'exploitation minière à grande échelle en expropriant les communautés de leur source de revenus et en contaminant leur territoire.

Les mineurs et mineuses que la compagnie traite d'illégaux sont des associations de petits mineurs et mineuses (comme aux mines El Cogote à Segovia et Villonza à Marmato) ou des dizaines de personnes mineuses indépendantes et artisanales qui luttent pour leur survie. Les grèves dénoncées par la compagnie visent à défendre le droit d'exister pour ces communautés⁴ et leurs droits miniers ancestraux. Ces droits sont menacés